



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 FEVRIER 2021

**Présents** : Mmes BOURDELLÈS, CARRASCO, DUREUIL-BOULLIER, LEMOINE, LOPEZ, MILLAN ; MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

**Secrétaire de séance** : Mme Céline DUREUIL-BOULLIER

**Absent excusé** : Mme DUPREY

**Pouvoirs** : M LE CARDONNEL donne pouvoir à M LAIGNEL Georges  
La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle polyvalente de la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 12 janvier 2021 à l'unanimité des présents (13)

Arrivée de Mme Nathalie CARRASCO à 20h36

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Modification simplifiée du PLU pour ajuster le règlement écrit et graphique du PLU**

La commune souhaite ajuster le règlement écrit et graphique du PLU afin :

- d'autoriser les extensions et les annexes de construction d'habitations existantes au sein des zones A et N (modification règlement écrit et graphique) ;
- d'ajuster l'article 9 relatif à l'emprise au sol des zones urbaines (UD) ;
- et d'identifier un ou des bâtiments potentiellement mutables (changement de destination) au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme.

Au regard de ces objets, une procédure de modification simplifiée du PLU est à engager. Une attention particulière à la rédaction du règlement écrit et à l'inventaire précis des bâtiments pouvant changer de destination devra être portée afin que cette modification ne conduise pas à un développement non maîtrisé des constructions.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (14 voix)

#### **2. Désignation d'un prestataire pour l'élaboration de la modification simplifiée du PLU**

Deux bureaux d'études ont été consultés pour le projet de modification. De ces consultations il ressort les tarifs suivants :

- NEAPOLIS : 2625 euros TTC
- PLANIS : 3876 euros TTC

Il est proposé de retenir l'entreprise NEAPOLIS pour 2625 euros TTC.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (14 voix)

#### **3. Tarif encart publicitaire**

Dans le cadre du journal communal annuel, les tarifs des encarts publicitaires ne sont plus adaptés. Il est proposé les tarifs suivants à compter de l'édition 2020 :

- ¼ page : 60 euros
- ½ page : 120 euros
- 1 page : 200 euros.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (14 voix)

#### **4. Autorisation à M le Maire de signer un contrat de prêt d'usage pour des parcelles de bois**

Dans le cadre d'un projet d'entretien de parcelles appartenant à des propriétaires privés afin de conforter les cheminements piétons existants, il est proposé de conclure un contrat de prêt à usage gratuit entre la mairie et ces propriétaires privés à effet du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour les parcelles A833 et A620 et sur la parcelle A575 uniquement sur la partie des chemins piétons existants.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (14 voix)

### **INFORMATIONS**

Un chantier de nettoyage d'une parcelle de bois derrière le terrain de sport et proche de l'atelier communal a été fait le 23 janvier ; une prochaine matinée est prévue le 20 février.

Des équipements informatiques sont en cours d'installation dans l'école par les élus.

Une embauche a été faite au secrétariat de mairie. Le contrat s'étend du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2021.

### **Compte rendu des commissions**

Finances : vote du budget le 30 mars 2021 à 20h30, réunions préparatoires les 9 et 23 mars 2021. Les commissions ont remis leurs demandes de financement sur les différents projets à la commission finances.

Bâtiments – voirie :

- Un nouveau contact a été pris dans le cadre de l'aménagement du chemin du Pataras. Un échange a eu lieu avec le Conseil Départemental sur les financements possibles. Une attention sera portée dans le cadre du calendrier de la communauté de communes sur l'inscription de ce projet au budget communautaire.
- Chemin du pré d'Oisy : si le chemin est inscrit dans le plan de mobilités douces de la communauté de communes, une aide du Conseil Départemental serait possible pour la réfection du chemin piéton.
- Terrain de tennis : la question de la récupération des ballons sur le terrain reste posée, la sécurisation de cette récupération est importante.
- 

### **Questions diverses : Urbanisme**

dépôts de certificat d'urbanisme :	9 chemin du Pont Chalan 3 impasse de l'Orée du Bois Pré d'Oisy 1 – AB293 295 296 27 chemin du Pont Chalan 14 chemin de la Fosse aux Comtes
dépôts de déclaration préalable :	4 chemin du Ponchet – piscine 5 chemin du Long Bois – transformation garage Pré d'Oisy 2, lot 34 – coupe d'arbres

dépôts de permis de construire : 5 impasse de l'Orée du Bois – garage  
chemin du Mont - Modificatif habitations  
3 impasse de l'Orée du Bois - maison

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil aura lieu 9 mars 2021 à 20h30.

**La secrétaire de séance**  
**Céline DUREUIL-BOULLIER**

**Pour le Maire**  
**Georges LAIGNEL**

